

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction :

14

Nombre de conseillers présents :

12

Nombre de votants :

12

PROCÈS-VERBAL N° 4
DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 juillet 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODE, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Josette PREUILHO, Jean-Pierre LAUDINET

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de Séance : Thierry GUILLOT

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Thierry GUILLOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mai 2024.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Subvention exceptionnelle allouée à la section danse du Fronton St-Lonnais.
- 4/ Subvention exceptionnelle allouée au Comité des Fêtes.
- 5/ Acceptation d'un don alloué à la commune.
- 6/ Location du logement à l'école.
- 7/ Point sur l'avancement des travaux en cours.
- 8/ Marché des producteurs.
- 9/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

• **Commission fleurissement**

Les fleurs ont été commandées et sont en attente chez le fournisseur.

- **Commission Culture**

La fête de la musique s'est bien passée.

3/ Subvention exceptionnelle allouée à la section danse du Fronton Saint Lonnais

Délibération 2024_16

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la fête de la musique, les repas et les boissons ont été offerts aux musiciens et pris en charge par la section Danse du Fronton Saint-Lonnais pour un montant total de 234 €.

Monsieur le Maire propose que ces frais soient financés par la municipalité.

Il convient donc d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 234 € à la section Danse du Fronton Saint-Lonnais.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 234 € à la section Danse du Fronton Saint-Lonnais afin de prendre en charge les repas et les boissons offerts aux musiciens à l'occasion de la fête de la musique.

DIT que cette subvention sera inscrite au budget 2024 au compte 65748.

4/ Subvention exceptionnelle allouée au Comité des Fêtes

Délibération 2024_17

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion des fêtes locales 2024, le Comité des fêtes souhaite organiser un « Toro-ball » et sollicite une subvention exceptionnelle de 1000 € pour couvrir les frais d'organisation.

Par ailleurs, l'association a passé une commande importante de verres en plastiques dont une partie pour la commune, pour un montant de 70 €.

Il est donc proposé d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1070 € au Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1070 € au Comité des Fêtes de Saint-Lon pour l'organisation d'un « Toro-ball » et l'achat de verres recyclables.

DIT que cette subvention sera inscrite au budget 2024 au compte 65748.

5/ Acceptation d'un don alloué à la commune

Délibération 2024_18

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une gouttière de la salle Labadie a été percutée et abîmée par un camping cariste, Madame HANSCHOOTTE. Cette dernière a signalé le sinistre à la Mairie.

Elle a proposé à la mairie de payer la facture de réparation sans solliciter sa compagnie d'assurance. Le montant des travaux, réalisés par l'entreprise JLLAUGINIE s'élève à 217 €.

Madame HANSCHOOTTE nous a adressé un chèque du même montant.

Il convient maintenant à l'assemblée d'accepter ce don et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes correspondant au compte 756.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don de Madame HANSCHOOTTE en faveur de la Commune qui s'élève à 217 €.

DECIDE d'affecter ce don sur le compte 756 du budget de la Commune.

6/ Location du logement de l'école de musique

Délibération 2024_19

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal sis 244, Route de Peyrehorade à Saint Lon Les Mines, est vacant à depuis le 30/09/2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par Madame Bourreau Charlène, à la recherche d'un logement, qui serait intéressée pour le louer.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette candidature.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le logement communal sis 244, Route de Peyrehorade à Saint Lon Les Mines à Madame Charlène Bourreau pour un loyer mensuel de 520 €.

PRECISE que le contrat de bail prendra effet au 01/09/2024.

7/ Point sur l'avancement des travaux en cours

- La charpente du musée de la mine a été entièrement refaite. Monsieur le Maire souhaite remercier M. LAUGINIE, artisan, pour le travail remarquable qui a été réalisé.

- La réfection des menuiseries de la salle de l'Ormeau est prévue en septembre 2024.

- Voirie : le trottoir de la route de Louise a été réalisé. Le revêtement des routes de Louise/ Herrou et Siest est programmé pour fin juillet 2024. La réfection du trottoir bordant la route de Peyrehorade (de l'entreprise Lacausse au centre médical) est programmée avant décembre 2024.

- La machine à glaçons a été livrée.

8/ Marché des producteurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché de producteurs est prévu le 9 août 2024 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes. La buvette sera tenue par l'association Saint Lon Solidarité. L'animation de cette manifestation sera assurée par les chanteurs « Lous Gaouyous », la banda « Les Mouettes du Gave » et « Les Chevaliers des Traditions ».

9/ Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la chorale « CANTA-PLASE » d'Orthevielle.

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire,

Le secrétaire de séance

Roger LARRODE

Thierry GUILLOT